

# Nos combats

**Une véritable politique horticole avec :**

**Une politique phytosanitaire raisonnée et consciente des enjeux actuels ;**

**La TVA sociale, pour que le coût de la main-d'œuvre ne soit plus un handicap pour les producteurs ;**

**La mise en place d'une fiscalité permettant la création d'emplois ;**

**La reconnaissance du statut d'exploitant agricole pour les paysagistes et la mise en place d'une classification des métiers du paysage ;**

**Une écoute attentive des besoins des professionnels (matières actives et fiscalité par exemple) ;**

**Une interprofession cohérente et réellement soucieuse de l'intérêt de tous les professionnels.**

# La section Horticole



**Max Bauer**

*Horticulteur et paysagiste dans le Var  
Responsable de la section Horticole  
Président de l'Uniphor*

“

*« L'horticulture et la pépinière étaient des fleurons de l'agriculture française, porteuses d'une grande valeur ajoutée. Aujourd'hui, la situation est intenable pour bon nombre de professionnels lourdement touchés par les importations et les distorsions de concurrence. Il est urgent de se mobiliser pour défendre les professions horticoles !*

*La Coordination Rurale et l'Uniphor (Union nationale des intérêts professionnels horticoles) collaborent et portent ensemble des propositions pour redonner des perspectives d'avenir à nos productions.*

*En tant que professionnels engagés, nous défendons les intérêts de tous nos adhérents auprès des institutions et des politiques. Indépendants, nous ne sommes influencés par aucun intérêt commercial ou idéologique. Par nos analyses et nos propositions, nous voulons redonner un avenir à nos entreprises. La défense du revenu est au centre de nos préoccupations. »*

*Coordination Rurale  
- Section Horticole -*

29 C Boulevard Edgar Quinet - 75014 PARIS

*Animateur :*

Tél. : 01 43 21 43 49

E-mail : laurent.devieux@coordinationrurale.fr



# Horticulture



# Défendre notre passion

# Vivre de notre métier



Outre l'augmentation continue des charges et des taxes, l'État soumet les professionnels de la filière aux règles phytosanitaires les plus strictes d'Europe. Les conséquences sont sans appel : 2 389 exploitations ont disparu entre 2005 et 2015 soit 40 % des exploitations recensées en 2005. 40 % c'est également le nombre d'emplois équivalent temps plein qui ont été fauchés. La chute du secteur s'aggrave même entre 2015 et 2017 avec les chiffres les plus mauvais jamais enregistrés ; 543 exploitations et 1 449 emplois directs ont ainsi disparu en 24 mois. (1)

L'avantage concurrentiel des importations est évident. La distorsion est d'autant plus destructrice que les règles européennes permettent la manipulation : une part des importations hollandaises est en réalité une réexportation de plantes issues de pays tiers (2). La vente directe est devenue l'élément-clé de la survie pour la majorité des exploitations qui abandonnent une part de leur métier d'agriculteur.

Face à cela, les institutions en charge de l'horticulture ne proposent rien. Elles se contentent d'obliger les producteurs à investir massivement avec de l'argent qu'ils n'ont plus pour obtenir des labels coûteux et inutiles. Les difficultés sont dues aux écarts de prix. Augmenter les coûts de production par une labellisation à outrance ne changera rien.

Cependant les solutions existent. Comment se fait-il que les instances horticoles acceptent l'importation de plantes et fleurs cultivées à l'aide de substances interdites sur notre territoire ? Pourquoi la mascarade des réimportations n'est-elle pas combattue ?

Nous nous battons sans relâche pour apporter de véritables solutions aux réels problèmes de la filière. La course aux labels ne fait que précipiter la disparition des professionnels.



(1) chiffres FranceAgriMer

(2) Commerce extérieur des produits de l'horticulture. Bilan annuel 2011 - France AgriMer 2012

## RECONNAISSANCE ET CLASSIFICATION DES MÉTIERS DU PAYSAGE

Alors que les paysagistes cotisent à la MSA ; ils ne sont pas rattachés au monde agricole. De plus, pour ces métiers accessibles sans formation il est nécessaire d'autoriser les travaux en fonction des compétences.

## UNE RÉFORME FISCALE

Il faut réformer certains impôts qui sont directement responsables de la disparition des entreprises et des emplois, comme l'imposition des stocks en pépinière.

## UN STATUT POUR LES PRODUCTEURS DE SAPINS

Les sapiniéristes doivent être considérés comme des agriculteurs spécialisés, ce qu'ils sont en réalité. Un statut du producteur d'arbre de Noël, complété par un étiquetage mentionnant le pays de production, permettrait d'extraire la filière des ambiguïtés.

## LA PRISE EN COMPTE DES PARTICULARITÉS FONCIÈRES

En zone urbaine, les exploitations dépassent rarement 2 à 3 hectares. Ces spécificités doivent se traduire par des modifications des baux et de la fiscalité. Nous avons proposé un nouveau contrat de louage de terres agricoles pour les professionnels qui exercent en zone périurbaine. Ce projet, qui est devenu une proposition de loi (n° 4200 du 9 nov. 2016), sera soutenu par nos représentants jusqu'à son adoption.

## LUTTER CONTRE LES RAVAGEURS ET PESTES VERTES

La mondialisation des échanges fait croître les contaminations. Face à cette réelle menace la France doit cesser de surenchérir sur les normes européennes pour faire croire qu'elle agit et investir dans les produits et méthodes alternatives.

## ÉTIQUETAGE DES VÉGÉTAUX

La CR et l'Uniphor demandent que le pays d'origine soit indiqué sur l'étiquette des végétaux d'ornements vendus sur notre territoire. Il n'y a aucune raison que l'horticulture soit la seule filière agricole exclue des règles d'étiquetage.

## ALLÈGEMENT DES RÉGIMES SOCIAUX ET FISCAUX

En pénalisant l'outil de production, ils freinent la création d'emplois. C'est pourquoi, nous demandons la mise en place de la TVA sociale, l'allègement de la taxe foncière pour les petites surfaces et la modification de la fiscalité sur les stocks pour les pépinières.

## FONCTIONNEMENT DE LA TVA SOCIALE

*L'ensemble des charges sociales serait remplacé par une TVA additionnelle. Le coût de la protection sociale serait ainsi transféré sur la TVA, améliorant la compétitivité des produits exportés et atténuant l'effet du dumping social sur les importations. Cette mesure aurait également des effets positifs sur les emplois, dont le coût serait diminué pour les entreprises.*

## REMISE EN PERSPECTIVE DES LOIS ET RÈGLEMENTS VISANT LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Alors même que les ravageurs et les épidémies se multiplient, il devient urgent de garder nos moyens de lutte intacts et d'investir dans des méthodes et produits alternatifs. Nous demandons la transposition des AMM du maraîchage vers l'horticulture ornementale. Il existe un nombre important de ravageurs et de maladies communes. Or, les moyens de lutte (de synthèse ou bio) disponibles en maraîchage sont interdits en horticulture ornementale. Cette interdiction fragilise la lutte face aux ravageurs et accroît les risques de multiplication de ces derniers, faute de traitements.

## METTRE EN PLACE DES PRÊTS BONIFIÉS AUX ENTREPRISES

Cela permettrait de les aider à se développer ou à se créer sans subventions, dont les expériences passées ont démontré l'iniquité.

Retrouvez l'ensemble de notre projet sur le site Internet : [www.coordinationrurale.fr](http://www.coordinationrurale.fr)